

PC.JOUR/745 18 décembre 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Présidence : Finlande

745ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date: Jeudi 18 décembre 2008

Ouverture: 10 h 05 Clôture: 12 h 05

2. Président : M. A. Turunen

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Président, Président du Comité d'audit, France-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Moldavie et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1080/08), Fédération de Russie (PC.DEL/1090/08 OSCE+), Représentant du Comité d'audit

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT

DU BUREAU DE L'OSCE À BAKOU

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 878 (PC.DEC/878) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Bakou; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT

DU BUREAU DE L'OSCE À EREVAN

Président

Décision: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 879 (PC.DEC/879) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE À ZAGREB

Président

Décision: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 880 (PC.DEC/880) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Zagreb ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Serbie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision), Croatie

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DE

L'APPLICATION DE LA DÉCISION DU CONSEIL

MINISTÉRIEL No 17/06

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 881 (PC.DEC/881) sur la prorogation de l'application de la Décision du Conseil ministériel No 17/06; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION DU BUDGET

UNIFIÉ DE 2008

Président

Décision: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 882 (PC.DEC/882) sur la révision du Budget unifié de 2008 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

- a) Situation des droits de l'homme en Ouzbékistan : France-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1078/08), Ouzbékistan
- b) Libertés des médias en Moldavie : France-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange,

membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1079/08), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1082/08), Moldavie

- c) Liberté de réunion en Fédération de Russie: France-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1081/08), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1083/08), Fédération de Russie (PC.DEL/1088/08 OSCE+)
- d) Perquisition des locaux de l'organisation Memorial à Saint-Pétersbourg : Norvège, Fédération de Russie (PC.DEL/1087/08 OSCE+)
- e) Élections législatives tenues au Turkménistan le 14 décembre 2008 :
 Turkménistan, France-Union européenne (la Croatie et l'ex-République
 yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine,
 le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association
 et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de
 l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique
 européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1089/08),
 États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1084/08)
- f) Situation des droits de l'homme en Biélorussie : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1085/08), Biélorussie

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/190/08): Président
- b) Nominations du chef de la Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit et du chef du Centre de l'OSCE à Achgabat : Président
- c) Reconduction dans ses fonctions du chef du Bureau de l'OSCE à Minsk : Président
- d) Point sur les consultations concernant la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie : Président

Point 9 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) Adoption en suspens du Budget unifié pour 2009 : Secrétaire général (SEC.GAL/239/08 OSCE+)
- b) Lancement d'un appel d'offres pour l'élimination de stocks de mélange en Ukraine : Secrétaire général (SEC.GAL/239/08 OSCE+)

Point 10 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Questions de protocole : Président, Monténégro (PC.DEL/1093/08 OSCE+)
- b) Mots d'adieu de la Présidence finlandaise : Président, Grèce, Secrétariat
- c) Questions d'organisation : France-Union européenne

4. <u>Prochaine séance</u>:

À annoncer



PC.DEC/878 18 décembre 2008

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

745ème séance plénière

PC Journal No 745, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 878 PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE À BAKOU

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Bakou jusqu'au 31 décembre 2009.



PC.DEC/879 18 décembre 2008

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

745ème séance plénière

PC Journal No 745, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 879 PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE À EREVAN

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au 31 décembre 2009.



PC.DEC/880 18 décembre 2008

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

745ème séance plénière

PC Journal No 745, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 880 PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE À ZAGREB

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Zagreb jusqu'au 31 décembre 2009.

Sans que cela crée un précédent, une nouvelle prorogation de ce mandat, ou sa cessation, sera examinée à la fin de 2009 à la lumière des progrès accomplis par le Gouvernement croate dans toutes les tâches liées audit mandat.

PC.DEC/880 18 décembre 2008 Pièce complémentaire

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV. 1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Par la délégation de la Serbie :

« La République de Serbie est convaincue de ce que le rôle des présences de terrain de l'OSCE en Europe du Sud-Est et l'assistance qu'elles fournissent pour mettre en œuvre les principes, normes et engagements de l'OSCE sont d'une importance essentielle pour le progrès de la région dans son ensemble. Nous estimons, également, que les questions qui revêtent un caractère régional appellent des solutions régionales.

Le mandat du Bureau de l'OSCE à Zagreb prévoit que le Bureau « coopérera avec des partenaires régionaux et internationaux ». En ce sens, nous estimons qu'il est indispensable que le Bureau continue de coopérer, en particulier avec l'Union européenne et le HCR, pour ce qui est des questions pour lesquelles aucune solution viable n'a été trouvée au niveau régional et qui sont liées, notamment, aux problèmes abordés dans la Déclaration de Sarajevo.

La question des droits d'occupation ou de location de citoyens croates que sont les réfugiés serbes de Croatie n'a, malgré tous les efforts, pas été résolue. L'expérience a montré que le Programme d'aide au logement que propose le Gouvernement croate ne peut se substituer à la résolution de la question des droits d'occupation ou de location. Pour trouver des solutions durables, il faut restituer tous les droits des réfugiés dans les pays d'origine ou proposer une compensation adéquate lorsqu'un retour n'est plus possible.

Les citoyens croates que sont les réfugiés serbes de Croatie continuent de se heurter à un certain nombre de problèmes tels que, par exemple, le non-versement de pensions pour la période allant de 1991 à 1998, la participation au processus de privatisation en Croatie, le rejet des demandes de reconstruction de maisons (quelque 7 500 demandes sont en appel ou en attente de règlement), les questions non résolues des terres agricoles occupées, l'absence d'infrastructure communale, économique et sociale dans les villages où les gens retournent, ainsi que la structure et l'identité des bénéficiaires du Programme d'aide au logement (qui comprend quelque 5 300 unités résidentielles).

La République de Serbie, pour sa part, fournit des efforts et des ressources pour trouver des solutions durables au problème des réfugiés, mais la responsabilité doit être assumée par l'État d'origine de ces personnes. Cela vaut également pour la résolution de la question de la validation de leurs années de travail.

- 2 -

Nous estimons fermement que l'assistance de la communauté internationale et l'ouverture de négociations au sein de structures multilatérales sont indispensables pour résoudre les questions susmentionnées.

Nous jugeons nécessaire, également, que le Bureau de l'OSCE à Zagreb, conformément à son mandat, coopère étroitement avec le Bureau du Chef des poursuites du TPIY afin de permettre au Tribunal d'accéder pleinement aux archives et documents requis par l'accusation aux fins de la procédure principale.

La République de Serbie s'est jointe au consensus concernant la décision relative à la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Zagreb étant entendu que le Bureau continuera de participer activement aux tâches définies dans ce mandat jusqu'à ce que ce dernier soit intégralement exécuté.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit annexée au journal de la réunion d'aujourd'hui du Conseil permanent. »



PC.DEC/881 18 décembre 2008

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

745ème séance plénière

PC Journal No 745, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 881 PROROGATION DE L'APPLICATION DE LA DÉCISION DU CONSEIL MINISTÉRIEL No 17/06

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision du Conseil ministériel No 17/06 du 5 décembre 2006 sur l'amélioration du processus consultatif,

Ayant examiné l'application des dispositions de la Décision du Conseil ministériel susmentionnée concernant la performance du Comité de sécurité, du Comité économique et environnemental et du Comité sur la dimension humaine en 2007 et 2008,

Se félicitant de l'expérience acquise dans le cadre de la nouvelle structure du processus consultatif établi dans le but d'améliorer les consultations et le dialogue et aussi dans celui de préparer les débats, les conclusions et les décisions du Conseil permanent,

Décide de proroger l'application de la Décision du Conseil ministériel No 17/06 pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2009 et d'examiner son éventuelle prorogation à la fin de 2009.



PC.DEC/882 18 décembre 2008

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

745ème séance plénière

PC Journal No 745, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION No 882 RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2008

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 839 du 7 mars 2008 sur l'approbation du Budget unifié de 2008,

Prenant note de la révision du budget proposée dans les documents PC.ACMF/77/08 et PC.ACMF/78/08/Rev.1 du 5 décembre 2008,

Approuve la révision du budget telle qu'elle figure en annexe.

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2008

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Révision du budget Augmenta- tions/(réduc- tions)	Projet de budget révisé
G (1)					
<u>Secrétariat</u> Secrétaire général et					
services centraux					
Direction exécutive	1 105 900	_	1 105 900	_	1 105 900
Gestion de la sécurité	411 100	_	411 100	-	411 100
Coopération extérieure	663 100	-	663 100	12 000	675 100
Services juridiques	494 600	-	494 600	20 000	514 600
Presse et information	1 109 700	-	1 109 700	80 000	1 189 700
Questions de parité des					
sexes	276 210	-	276 210	-	276 200
Total	4 060 600	-	4 060 600	112 000	4 172 600
Président en exercice Missions/déplacements de courte durée du Président en exercice et de ses représentants personnels Comité consultatif de gestion et finances Jury Comité d'audit Vérificateurs extérieurs Total	300 000 15 000 40 000 50 000 100 000 505 000	- - - -	300 000 15 000 40 000 50 000 100 000 505 000		300 000 15 000 40 000 50 000 100 000 505 000
Contrôle interne					
Contrôle interne					
	1 290 800	-	1 290 800	$(60\ 000)$	1 230 800
Total	1 290 800	-	1 290 800	(60 000)	1 230 800
Questions stratégiques de police Unité pour les questions stratégiques de police	917 900		917 900	(77 000)	840 900
Total	917 900 917 900	<u>-</u>	917 900 917 900	(77 000)	840 900 840 900
ı otal	711 700	-	717 700	(77 000)	070 700

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2008 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Révision du budget Augmenta- tions/(réduc- tions)	Projet de budget révisé
Bureau de la Représentante spéciale/Coordonnatric e pour la lutte contre la traite des êtres humains Bureau de la Représentante spéciale/Coordonnatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains Total	749 900 749 900	- -	749 900 749 900	70 000 70 000	819 900 819 900
Unité d'action contre le terrorisme Action contre le terrorisme Total	781 800 781 800	- -	781 800 781 800	(45 000) (45 000)	736 800 736 800
Activités liées aux aspects économiques et environnementaux de la sécurité Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE Forum économique et	1 409 900	-	1 409 900	-	1 409 900
Forum économique et environnemental Total	473 400 1 883 300	-	473 400 1 883 300	- -	473 400 1 883 300
Prévention des conflits Direction et administration du CPC Service d'appui en matière de politique	379 000	12 000	391 000	-	391 000
générale Service des opérations	850 800 1 016 700	10 000	860 800 1 016 700	-	860 800 1 016 700

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2008 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Révision du budget Augmenta- tions/(réduc- tions)	Projet de budget révisé
Unité d'appui à la					
programmation et à					
l'évaluation	260 500	_	260 500	_	260 500
Présidence du FCS	32 100	_	32 100	_	32 100
Appui au FCS	577 000	20 000	597 000	_	597 000
Réseau de	277 000	20 000	377 000		277 000
communications	560 100	(42 000)	518 100	_	518 100
Total	3 676 200	(12 000)	3 676 200	-	3 676 200
Gestion des ressources humaines					
Direction et					
administration des					
ressources humaines	365 800	36 500	402 300	-	402 300
Gestion du personnel	972 700	-	972 700	-	972 700
Recrutement	681 200	(36500)	644 700	-	644 700
Section de la formation	1 061 400	-	1 061 400	-	1 061 400
Total	3 081 100	-	3 081 100	-	3 081 100
Département de l'administration et des finances Services de conférence et					
services linguistiques Direction et administration du Département de l'administration et des	5 144 800	-	5 144 800	-	5 144 800
finances Conformité, systèmes et	314 600	-	314 600	-	314 600
appui financiers	431 400	_	431 400	_	431 400
Service des finances Services en matière de technologies de l'information et des	1 174 900	-	1 174 900	-	1 174 900
communications Service d'appui aux	2 731 400	-	2 731 400	-	2 731 400
missions	1 391 400	-	1 391 400	-	1 391 400

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2008 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Révision du budget Augmenta- tions/(réduc- tions)	Projet de budget révisé
Dépenses opérationnelles					
communes du Secrétariat	3 113 700	_	3 113 700	_	3 113 700
Bureau de Prague	368 300	_	368 300	_	368 300
Total	14 670 500	-	14 670 500	-	14 670 500
Total, Secrétariat	31 617 100	-	31 617 100	-	31 617 100
Mission au Kosovo Bureau du chef de					
Mission	4 117 400		4 117 400		4 117 400
Unité de la gestion des	4 11 / 400	-	4 11 / 400	-	4 11 / 400
fonds	4 177 100	_	4 177 100	_	4 177 100
Dépenses opérationnelles	41//100	_	41//100	_	41//100
communes	5 878 300	_	5 878 300	_	5 878 300
Sécurité et sûreté	3 070 300		3 070 300		5 070 500
publique	2 121 200	_	2 121 200	_	2 121 200
Programme d'assistance	5 367 700	_	5 367 700	_	5 367 700
Programme					
d'observation	8 398 600	-	8 398 600	-	8 398 600
Total	30 060 300	-	30 060 300	(50 000)	30 010 300
Bureau d'Erevan					
Bureau du chef de		(1.1.000)	• • • • • • •	4 700	
Mission	270 700	$(14\ 000)$	256 700	1 500	258 200
Unité de la gestion des	101.000	(6,000)	177.000	500	176 200
fonds	181 800	(6 000)	175 800	500	176 300
Dépenses opérationnelles	240,000	20,000	270.000	2.700	274 600
communes	340 900	30 000	370 900	3 700	374 600
Activités politico-	472 600	(45,400)	427 200	900	429,000
militaires	472 600	(45 400)	427 200	800	428 000
Activités économiques et environnementales	432 000		432 000	18 900	450 900
Démocratisation	247 800	18 400	266 500	9 900	276 100
Droits de l'homme	247 800	6 000	206 500	10 900	217 400
Bonne gouvernance	326 900	11 000	337 900	3 800	341 700
Domic gouvernance	シムロ ノロロ	111111	11/ 7/1/		